



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 MARS 2024

DÉLIBÉRATION
N° 2024-03-DEL-049

OBJET :

**MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS**

RAPPORTEUR :
Monsieur Le Maire

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRESENTES:
33

NOMBRE DE VOTANTS: 33

Le 6 MARS 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 27 FEVRIER 2024

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Paméla BUQUET-MAIRE, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Anne LAPORTE donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Christophe MARGAT donne pouvoir à Monsieur Gilles GAILLARD

EXCUSÉ(S): 0

ABSENT(S): 0

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

VU le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

VU l'avis rendu par la Commission des finances et des ressources humaines dans sa séance du 21 février 2024,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer les cours de musique le samedi matin, il convient de renforcer les effectifs de l'école de musique par un emploi à temps non complet à hauteur de 5 heures d'enseignements par semaine,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré **à l'unanimité**,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CREER un emploi permanent relevant du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique de catégorie B à temps non complet à hauteur de 5 heures d'enseignements par semaine, à compter du 1^{er} avril 2024.

ARTICLE 2 : DE PRECISER qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel de droit public.

ARTICLE 3 : DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget (chapitre 012) et que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Cédric AOUN

La secrétaire de séance,



Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>